

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le dix-neuvième de juin 2017 (19/06/2017) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Robert Doucet
Robert Tessier Marjolaine Guérin
Est absent : Serge Trudel - Gaétan Beuchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Dossier camping – Quais.
2. Achat terrain de la Fabrique.
3. Balayage des rues.

Résolution 2017-06-101 Dossier camping - Quais

ATTENDU le nombre croissant de quais par les saisonniers riverains du camping municipal;
ATTENDU que les saisonniers riverains construisent et/ou on construit des descentes dans la bande riveraine du camping.

Il est proposé par Robert Doucet
appuyé par Marlène Doucet

et résolu de mandater Me Marcel Coté, avocat, à la préparation d'une lettre adressée aux riverains saisonniers du camping municipal qui les engagera à déresponsabiliser la municipalité de tout incident qui pourrait survenir dans la bande riveraine.

-Adoptée-

Résolution 2017-06-102 Achat terrain de la Fabrique

ATTENDU que la fabrique de St-Roch-de-Mékinac accepte l'offre de 6 500\$ pour l'achat des terrains (lot #5832671 - 4 207.6m2) (Lot # 4 526 642 - 2 595.8 m2);

ATTENDU que la municipalité accepte les conditions de la Fabrique pour effectuer cette vente.

Il est proposé par Marjolaine Guérin
appuyé par Robert Doucet

et résolu d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Diocèse de Trois-Rivières pour obtenir l'autorisation de cette vente.

-Adoptée-

Résolution 2017-06-103 Balayage des rues

Il est proposé par Marjolaine Guérin

appuyé par Marlène Doucet

et résolu que le balayage des rues se fasse par H.P. Terrassement Inc au cout de 110 \$/heure.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Marjolaine Guérin, appuyé par Marlène Doucet. Il est 19h20.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, Secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

